

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° DE PC 2025 41 004

Date d'envoi de convocation : 24 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20250203-DEPC202541004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2025

L'an Deux Mil Vingt Cinq
Le 3 février

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Patrick SILORET, Marie-Claude CRESSENT, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Jean-Louis ROUSSELIN, Isabelle JULIEN, Audrey BUSSY, Patrick BASSETTE, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI.

Etaient absents à l'appel nominal : Didier GERVAIS (pouvoir à Christine DONNET), Marie-France BEAUVAIS (pouvoir à Michèle GAUTIER), Georges LEMAITRE (pouvoir à Frédérique VAUDRY), Frédérique CORMONT et Sylvie FICHET (pouvoir à Marie-Pierre PIROCCHI).

Secrétaire de séance : Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT

Objet : Création/suppression de postes

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant diverses dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

VU le rapport de Monsieur le Maire ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 20 janvier 2025,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder aux mesures suivantes :

A compter du 1^{er} mars 2025, dans le cadre de l'avancement de grade au titre de l'année 2025, sous la condition d'avancement au choix, il est demandé :

- La création, d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{er} classe à temps non complet à raison de 33.60/35^{ème} et la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à raison de 33.60/35^{ème}.
- La création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- La création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.
- La création d'un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet et la suppression d'un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- La création d'un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet à raison de 28.23 / 35^{ème} et la suppression d'un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28.23/35^{ème}.
- La création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 13.12/35^{ème} et la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 13.12/35^{ème}.
- La création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.
- La création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 30/35^{ème} et la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30/35^{ème}.
- La création de deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet et la suppression de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- La création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet

Délibération adoptée à l'unanimité

**Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,**

**Le Maire,
Olivier ROCHE**

